

MARSEILLE

MAIRIE 13<sup>E</sup> & 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS  
7<sup>E</sup> SECTEURLE MAIRE  
CONSEILLER RÉGIONALMonsieur Jean-Claude GAUDIN  
Sénateur Maire de Marseille  
Hôtel de Ville  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

N/Réf. : GH//CD - N° 387

Monsieur le Sénateur Maire,

Depuis 2006, les quartiers de Sainte-Marthe, Saint-Joseph et du Merlan sont le théâtre d'un des plus vastes programmes de logements de Marseille. 4 000 logements seront construits sur les 150 hectares dévolus à ce projet.

Ces quartiers sont agités aujourd'hui par les conséquences irrémédiables liées à la réalisation des voies de cette ZAC des Hauts de Ste Marthe (U240) sur la propriété municipale classée de Montgolfier, qui abrite également la ferme pédagogique des quartiers Nord, appréciée par des milliers de Marseillais.

Notre mairie d'arrondissements s'est mobilisée dès 2002, pour que ces territoires d'exception soient intelligemment organisés et urbanisés. C'est pour cette raison que nous avons réclamé cette procédure de ZAC qui est la seule véritablement adaptée pour répondre aux défis d'aménagement et de concertation d'un tel projet.

Nous avons fait à cet égard des propositions délibérées par notre conseil d'arrondissements mais qui malheureusement n'ont pas été suffisamment suivies d'effet par votre majorité.

Je vous ai enfin saisi pour que ce dossier soit plus transparent avec les habitants.

Malgré nos nombreuses relances, de demandes toutes aussi nombreuses auprès de Marseille Aménagement, mandaté comme aménageur public, nous sommes totalement écartés des décisions et systématiquement mis devant le fait accompli.

Même si nous nous sommes félicités de la mise en place de ce dispositif de ZAC en 2003, nous avons émis de nombreuses réserves sur la capacité d'insertion des programmes de logements mais également sur l'accompagnement nécessaire.

Nous ne voulions pas que le concept d'aménagement « écologique » que vous portez ne soit qu'un gadget de marketing territorial et que l'on oublie l'essentiel : un projet partagé et cohérent qui, réponde aux besoins immédiats et futurs de façon coordonnée.

C'est sur cette base que je vous ai demandé d'associer de façon permanente les habitants et les élus d'arrondissements.

Il est inacceptable qu'un tel projet puisse se faire contre les populations riveraines.

Aussi, je ne comprends pas pourquoi personne ne répond à nos demandes.

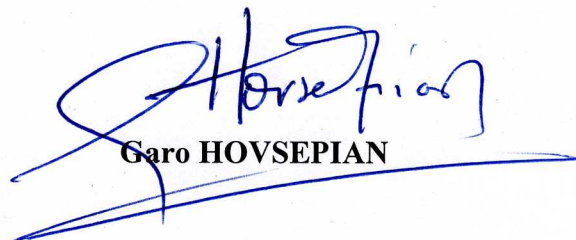
Vos adjoints refusent d'organiser des réunions publiques. Le Directeur Général de Marseille Aménagement refuse de répondre à nos courriers et à ceux des CIQ.

Lorsque je demande la mise en place d'un comité de suivi de l'opération, personne ne répond. Pourquoi ?

Votre adjoint, Monsieur VALLETTE, à qui j'ai fait part encore récemment de mon indignation, me dit ne pas comprendre non plus ce déficit d'information ! Qui dois-je solliciter ?

Monsieur le Maire, je vous demande une fois encore de donner des instructions claires à vos adjoints et collaborateurs afin d'organiser sans délai des réunions de concertation et de suivi en créant un comité de suivi de cette ZAC.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.



**Garo HOVSEPIAN**